



## Synthèse annuelle 2021 - Zoom sur les situations individuelles

### 77 000 personnes distinctes ont eu une activité salariée dans le secteur privé en 2021 : une personne sur cinq finit l'année sans emploi

En 2021, en moyenne 65 350 salariés ont un contrat de travail actif au dernier jour de chaque trimestre, pour le compte d'un ou plusieurs employeurs du secteur privé (voir le premier volet de la synthèse annuelle 2021). Lissé sur une année, 77 020 personnes distinctes détiennent au moins un contrat de travail déclaré auprès de la Cafat au cours de l'année 2021, quels que soient le nombre de contrats, leurs durées respectives et le nombre total de jours travaillés. Ce nombre reste en deçà de son niveau moyen avant l'entrée dans la crise Covid. Les hommes et les jeunes sont les plus pénalisés. Les difficultés les plus marquées se situent principalement à l'entrée dans l'activité salariée. Les salariés déjà en emploi avant le début de la crise sanitaire sont relativement protégés par les mesures de soutien adoptées par les pouvoirs publics. Plus de 15 000 personnes qui ont travaillé en 2021 finissent l'année sans emploi. Parmi celles-ci, au moins 9 000 ne pourront pas bénéficier de l'allocation chômage, faute d'avoir travaillé la durée suffisante pour pouvoir y prétendre.

#### 77 000 personnes distinctes ont eu une activité salariée déclarée au cours de l'année 2021

En 2021, la Nouvelle-Calédonie compte 77 020 salariés distincts dans le secteur privé, soit une progression de 0,7 % par rapport à 2020 (+530 personnes). Toutefois, cette hausse du nombre de salariés en 2021 fait suite à une forte baisse en 2020, année marquée par le début de la crise sanitaire (-2,4 %, soit 1 900 personnes de moins).

2021 ne rattrape ainsi que 28 % des pertes subies en 2020. Rapporté au niveau moyen de 2017-2019, après deux années marquées par la Covid, ce sont ainsi 1 100 personnes de moins qui ont exercé une activité salariée en 2021.

#### En 2021, la hausse ne rattrape que 28 % des pertes subies en 2020

Nombre de salariés en moyenne, de personnes ayant travaillé et de contrats distincts

	Moyenne 2017-2019	2020	2021	Évolution sur un an		Évolution 2021 / Moy. 2017-2019	
				Nombre	%	Nombre	%
Salariés en moyenne, chaque fin de trimestre	65 624	64 918	65 346	428	0,7	-278	-0,4
Salariés distincts au cours de l'année	78 125	76 490	77 021	531	0,7	-1 104	-1,4
Nombre de contrats distincts	100 131	97 790	98 761	971	1,0	-1 370	-1,4

Sources : Isee, Cafat, données provisoires

Unités : nombre, %

## Les hommes et les jeunes durablement pénalisés

Sur l'ensemble des personnes salariées en 2021, 53 % sont des hommes et 47 % des femmes. Quel que soit le genre, la répartition par tranche d'âge est identique. 53 % des salariés sont âgés de 30 à 49 ans (dans la population totale des 16-64 ans, ils sont 44 %). 26 % des salariés ont moins de 30 ans et 21 % ont 50 ans et plus (respectivement 31 % et 25 % dans la population totale). 84 % des personnes salariées au cours de l'année 2021 ont bénéficié d'un seul contrat de travail, contre 16 % qui ont eu au moins deux contrats de travail distincts. Parmi eux, les contrats se sont succédés pour près d'une personne sur deux. Pour 27 %, il s'agissait de contrats simultanés et pour 24 %, les contrats se sont chevauchés.

Entre 2020 et 2021, la relance du nombre de personnes salariées profite d'abord aux hommes (+0,8 %), après qu'ils aient été particulièrement affectés un an plus tôt (-2,9 %). Elle profite aussi aux femmes (+0,6 %), bien qu'elles aient été moins impactées en 2020 (-1,9 %). Rapporté à la moyenne des trois années d'avant Covid, les hommes restent nettement pénalisés (-2,3 %, soit 980 hommes de moins), tandis que les femmes

ont presque rattrapé leur niveau d'avant crise (-0,3 %, soit 120 femmes de moins).

Les variations sont également contrastées selon les tranches d'âge. Ainsi, le nombre de personnes de 50 ans et plus en emploi n'a jamais cessé d'augmenter, et ce, à un rythme de 3 % par an. Les difficultés des entreprises pendant la période Covid n'ont donc pas été compensées par une incitation au départ à la retraite dans le secteur privé. À l'inverse, pour les moins de 30 ans, hommes ou femmes, le recul important observé en 2020 (-7,5 %), est à peine atténué en 2021, où le nombre de salariés stagne. Ainsi, comparé à la période 2017-2019, 1 680 jeunes de moins ont eu l'opportunité de travailler en 2021 (-7,9 %). Le déficit est moindre pour les 30-49 ans (-1,7 %, soit -720 personnes), sous l'effet des mêmes tendances : baisse en 2020 et stagnation en 2021.

En 2021, les personnes qui ont cumulé deux ou trois contrats accroissent les effectifs.

## Malgré une reprise en 2021, les hommes et les jeunes restent durablement pénalisés

	Nombre de salariés distincts							
	Moyenne 2017-2019	2020	2021	Évolution sur un an		Évolution 2021 / Moy. 2017-2019		
				Nombre	%	Nombre	%	
Femmes	36 100	35 757	35 978	221	0,6	-122	-0,3	
Hommes	42 024	40 733	41 043	310	0,8	-981	-2,3	
Moins de 30 ans	21 379	19 619	19 697	78	0,4	-1 682	-7,9	
30-49 ans	41 679	40 956	40 957	1	0,0	-722	-1,7	
50 ans et plus	15 067	15 915	16 367	452	2,8	1 300	8,6	
<b>Ensemble</b>	<b>78 125</b>	<b>76 490</b>	<b>77 021</b>	<b>531</b>	<b>0,7</b>	<b>-1 104</b>	<b>-1,4</b>	

Sources : Isee, Cafat, données provisoires

Unités : nombre, %

## Une personne sur cinq, qui a eu une activité salariée déclarée au cours de l'année 2021, termine l'année sans emploi

Au-delà des caractéristiques de genre et d'âge, l'étude permet de distinguer cinq catégories de personnes rendant compte des différentes situations de présence dans l'emploi, parmi celles qui ont eu au moins une activité salariée au cours de l'année (voir définitions). Ces distinctions permettent d'apprécier la pérennité ou, au contraire, la plus ou moins grande précarité des situations d'emplois rencontrées.

En 2021, 65 % des personnes qui ont travaillé au cours de l'année, soit 50 070 personnes, occupent un emploi **stable** sur toute l'année. 15 %, soit 11 740 personnes, arrivent pour la première fois sur le marché du travail calédonien en tant que salariées, avec un contrat de travail qui se

prolonge sur l'année suivante. On les appellera ici **nouveaux entrants**. Pour 9 140 autres, soit une personne salariée sur dix, la situation est plus **précaire** : elles entrent également pour la première fois sur le marché du travail calédonien, mais avec un contrat de travail qui ne se prolonge pas sur 2022. Elles relèvent ici de la catégorie **entrants et sortants** au cours de l'année. Les 8 % restants sont des personnes qui terminent leur dernier emploi dans l'année, pour quelque raison que ce soit, soit 6 020 personnes. On les appellera ici **sortants**.

En cumulant les sortants et les précaires, ce sont 15 160 personnes qui terminent l'année sans emploi, soit 20 % des salariés en 2021.

## Plus d'emplois stables

Répartition des salariés selon leur situation de présence dans l'emploi et évolution

	Moyenne 2017-2019	2020	2021	Évolution sur un an		Évolution 2021 / Moy. 2017-2019	
				Nombre	%	Nombre	%
Entrants	12 450	10 960	11 740	780	7,1	-710	-5,7
Entrants et sortants (précaires)	9 808	8 918	9 136	218	2,4	-672	-6,9
Sortants	7 012	6 270	6 025	-245	-3,9	-987	-14,1
Salariés ayant un emploi stable	48 780	50 274	50 074	-200	-0,4	1 294	2,7
Salariés en emploi avec interruption	74	68	46	-22	-32,4	-28	-37,8
<b>Ensemble</b>	<b>78 125</b>	<b>76 490</b>	<b>77 021</b>	<b>531</b>	<b>0,7</b>	<b>-1 104</b>	<b>-1,4</b>

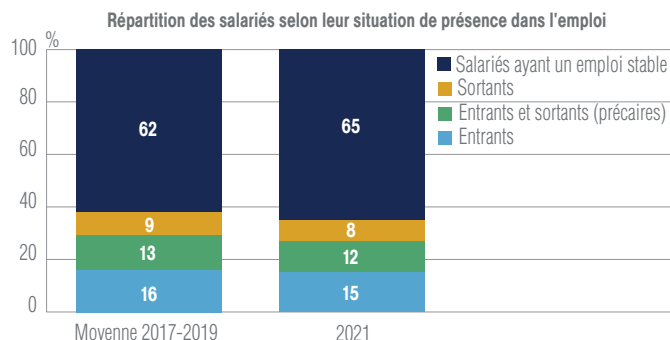
Sources : Isee, Cafat, données provisoires

Unités : nombre, %

## La crise Covid a freiné l'arrivée de nouveaux entrants sur le marché du travail

En 2020, les situations d'emploi pérennes continuaient de progresser, de 1,0 % sur un an. Elles reculent légèrement de 0,4 % en 2021. Par rapport à la moyenne 2017-2019, le nombre de personnes concernées progresse de 2,7 %, soit 1 290 salariés stables de plus. Les aides octroyées par les pouvoirs publics pendant la période Covid ont permis aux entreprises de passer ce cap difficile et de conserver leurs emplois permanents. Parallèlement, le nombre de sortants n'a pas augmenté en 2020 et en 2021. Au contraire, il recule en 2021 de 14 % par rapport à la moyenne 2017-2019. Au final, ce sont les nouveaux entrants et les précaires qui subissent de plein fouet les ajustements de la période Covid. En recul de respectivement 11 % et 10 % en 2020, leur nombre progresse à nouveau en 2021 de respectivement 7,1 % et 2,4 %. Comparativement au niveau moyen de 2017-2019, 2021 accuse un déficit de 1 380 nouveaux venus sur le marché du travail calédonien, précaires ou non. Ce sont toutefois les seuls dont le nombre augmente entre 2020 et 2021.

### La structure de l'emploi évolue sur cinq ans : les emplois stables augmentent au détriment des nouveaux entrants et des sortants



Sources : Isee, Cafat - données provisoires

La crise sanitaire modifie légèrement la structure de l'emploi sur les deux dernières années. Avant 2020, 62 % des emplois étaient pérennes. Cette proportion a progressé de 3 points en 2021. Elle s'est faite au détriment des nouveaux entrants et des sortants, dont la part s'est réduite de respectivement 1 et 2 points.

## 15 200 personnes actives en 2021, finissent l'année sans emploi

Au 31 décembre 2021, 15 160 personnes qui ont travaillé au cours de l'année se retrouvent sans emploi, soit 20 % des personnes actives pendant l'année.

60 % d'entre elles n'ont été présentes dans l'emploi salarié qu'au cours de cette seule année 2021, soit de façon précaire (entrants et sortants). Les 40 % restants sortent de l'emploi salarié en 2021, mais y étaient entrés au cours des années précédentes. Les raisons de cette sortie de l'emploi sont multiples et pas toujours précisées : fins de CDD, démissions ou autres.

53 % d'entre elles sont des hommes, contre 47 % de femmes. 65 % des personnes qui quittent le marché de l'emploi en 2021 ont moins de 40 ans. 17 % sont âgées de 40-49 ans et seulement 18 % ont 50 ans ou plus. Le poids des plus précaires explique cette faible représentation des plus âgés.

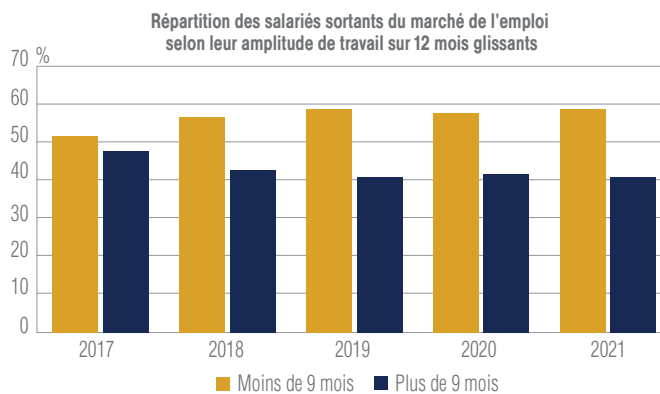
Toutes situations confondues, le solde de sortants reste stable par rapport à 2020. Cependant, il est inférieur de 10 % au niveau moyen de 2017-2019. Dans le détail, les sortants stricts qui stagnaient en 2020, reculent en 2021. À l'inverse, les plus précaires, entrants et sortants de l'année, reprennent en 2021, après un coup d'arrêt en 2020.

## Au moins 9 000 personnes qui ont travaillé en 2021 ne percevront pas l'allocation chômage

Parmi les 15 160 personnes actives en 2021 qui finissent l'année sans emploi, 59 % ont une **amplitude totale de travail** inférieure à 9 mois sur les 12 mois glissants à partir de la date de fin de leur dernier contrat de travail. Cette première condition pour pouvoir bénéficier de l'allocation chômage total - « avoir cotisé au régime d'assurance chômage de la Cafat pendant au moins 9 mois au cours des 12 mois glissants » -, n'est ainsi pas réunie pour près de 9 000 personnes. Parmi elles, 30 % n'ont pas réussi à totaliser une amplitude de travail de 9 mois, bien qu'elles aient cumulé plusieurs contrats.

Pour les 40 % restants qui ont une amplitude travaillée supérieure à 9 mois, cette étude ne permet pas de vérifier s'ils répondent aux autres conditions pour ouvrir droit au chômage indemnisé, à savoir notamment : « avoir effectué en Nouvelle-Calédonie au moins 1 521 heures de travail pendant les 12 mois glissants ; ne pas avoir quitté volontairement, sans motif légitime son emploi et être inscrit comme demandeur d'emploi auprès des collectivités provinciales ». Sur les 6 170 personnes concernées, 13 % ont dû cumuler plusieurs contrats pour atteindre une amplitude supérieure à 9 mois.

### De moins en moins de salariés ayant cessé de travailler peuvent prétendre à l'allocation chômage



Sources : Isee, Cafat - données provisoires

Chaque année, sur les cinq dernières années, la proportion des sortants de l'emploi qui remplissent la première condition pour prétendre aux allocations chômage ne cesse de reculer (-7 points entre 2017 et 2021). En 2017, pour 2 personnes indemnisables, 2 ne l'étaient pas. En 2021, pour 2 personnes indemnisables, 3 ne le sont pas.

### Définitions

**Amplitude travaillée** : c'est le nombre total de jours distincts travaillés au cours de l'année par une même personne, dans le cadre d'un ou plusieurs contrats. Ainsi, pour une personne qui a enchaîné deux contrats successifs, l'amplitude est la somme des nombres de jours travaillés au cours du 1<sup>er</sup> puis du 2<sup>e</sup> contrat. Pour une personne qui a eu plusieurs contrats simultanés, l'amplitude correspond au nombre de jours réellement travaillés, même si la personne avait deux employeurs pour la même journée.

**Présence dans l'emploi** : on distingue dans cette étude cinq catégories de personnes, parmi celles qui ont exercé au moins une activité salariée au cours de l'année, pour rendre compte de leur inscription dans l'emploi salarié :

- **Stable** : la personne occupait déjà un emploi salarié au 31/12 de l'année N-1. Elle l'a continué sans interruption tout au long de l'année N, et son contrat de travail se prolonge sur l'année N+1. La personne a été salariée toute l'année et l'amplitude totale travaillée est supérieure à 12 mois. Cette situation traduit une certaine pérennité.
- **En emploi avec interruption** : la personne occupait déjà un emploi salarié au 31/12 de l'année N-1 qui s'est prolongé et terminé au cours de l'année N. Elle a signé au moins un autre contrat de travail dans le courant de l'année N, qui se prolonge sur l'année N+1. Toutefois, l'amplitude totale travaillée est inférieure à 12 mois.
- **Sortant** : la personne occupait déjà un emploi salarié au 31/12 de l'année N-1 qui s'est prolongé et terminé au cours de l'année N. Elle a pu ou non obtenir d'autres contrats de travail au cours de l'année N, mais son tout dernier contrat de travail a pris fin avant le 31/12 de l'année N.
- **Entrant** : la personne commence son tout premier contrat de travail salarié au cours de l'année N et son contrat de travail se prolonge sur l'année N+1. L'année N est l'année d'entrée dans la vie active en tant que salarié.
- **Entrant et sortant** : la personne commence son tout premier contrat de travail salarié au cours de l'année N. Mais son tout dernier contrat de travail a pris fin avant le 31/12 de cette même année. Cette situation traduit une certaine précarité.

### Sources et méthodes

Les statistiques présentées ici sont établies sur la base des **déclarations faites par les employeurs auprès de la Cafat, pour la couverture sociale de leurs salariés**.

Les résultats concernent les **salariés du secteur privé uniquement** (hors salariés du secteur public, fonctionnaires ou travailleurs indépendants). De même, les stagiaires, élèves de l'enseignement technique, bénéficiaires d'une mesure d'aide à l'emploi, stagiaires en formation, PPIC, apprentis, intermittents ou VCAT, sont exclus du décompte.

Ils portent sur le nombre de **salariés distincts ayant eu au moins un contrat de travail actif au cours de chaque année**.

Les statistiques sont révisées à chaque nouvelle mise à jour, sur une période de cinq années glissantes, pour tenir compte des déclarations tardives ou des contrôles enregistrés par la Cafat.